

PROGRAMME DE FORMATION

1. OBJECTIFS ET COMPETENCES DEVELOPPEES

Le bilan de compétences permet d'analyser ses compétences professionnelles et personnelles, ses aptitudes et ses motivations en appui d'un projet d'évolution professionnelle et, le cas échéant, de formation.

Il permet :

- D'analyser ses compétences personnelles et professionnelles, ses aptitudes et ses motivations ;
- De définir son projet professionnel et, le cas échéant, un projet de formation ;
- D'utiliser ses atouts comme un instrument de négociation pour un emploi, une formation ou une évolution de carrière.

Au terme du bilan de compétences, le bénéficiaire aura développé des capacités :

- De prise de décisions pour lui-même en se basant sur ses besoins, ses motivations, sa personnalité et ce qui a du sens pour lui dans sa vie professionnelle,
- De prise en compte de ses aptitudes « élargies » : savoirs, savoirs faire, savoirs être en tenant compte de son expérience professionnelle mais aussi personnelle
- D'analyse du marché de l'emploi en lien avec ses aptitudes, compétences (attentes des recruteurs, dispositifs de formation...)

2. PUBLIC CONCERNE

Le bilan de compétences s'adresse à toute personne active, notamment :

- Les salariés du secteur privé,
- Les demandeurs d'emploi : la demande doit être faite auprès de Pôle emploi, de l'APEC ou de Cap emploi,
- Les salariés du secteur public (fonctionnaires, agents non titulaires, etc.) : textes spécifiques mais dans des conditions similaires aux salariés.

Une bonne maîtrise de langue française est requise pour pouvoir de la meilleure façon sur les supports (exercices, questionnaires, tests, lectures...). Si vous doutez de votre niveau n'hésitez pas à nous contacter, nous pourrions discuter ensemble de votre situation et éventuellement vous proposer un test de français afin d'évaluer votre niveau de français et envisager les adaptations que nous pourrions mettre en œuvre.

Nous portons une attention particulière aux Personnes en Situation de Handicap (PSH) pour nous assurer de la faisabilité du bilan de compétences en lien avec les besoins spécifiques que vous pourriez exprimer.

3- MOYENS PEDAGOGIQUES

Durant toute la durée de votre bilan de compétences, vous serez accompagné par un consultant formateur spécialiste du bilan et qui pourra vous proposer de travailler avec plusieurs outils / techniques selon les besoins détectés, mais d'une manière générale, on retrouvera :

- Tests / Questionnaires spécialisés (motivations, centres d'intérêts, profils professionnels ...
- Questionnaires d'auto-évaluation, de priorisation, de hiérarchisation...
- Enquêtes métiers consistant en l'échange direct avec des professionnels exerçants dans les secteurs et/ou métiers envisagés,
- Apports de connaissances par le consultant sur le marché de l'emploi, les métiers, les techniques de recherche d'emploi, les dispositifs de financement,
- La rédaction d'une synthèse, document clé de votre bilan, elle reprend de façon synthétique la démarche, les projets envisagés, les atouts et compétences acquises, à développer, à acquérir...

4- DEROULEMENT ET ORGANISATION

Le bilan de compétences est codifié et suit 3 phases réglementaires :

Une phase préliminaire a pour objet de :

- D'analyser la demande et le besoin du bénéficiaire,
- De déterminer le format le plus adapté à la situation et au besoin,
- De définir conjointement les modalités de déroulement du bilan.

Une phase d'investigation permet au bénéficiaire :

- Soit de construire son projet professionnel et d'en vérifier la pertinence,
- Soit d'élaborer une ou plusieurs alternatives.

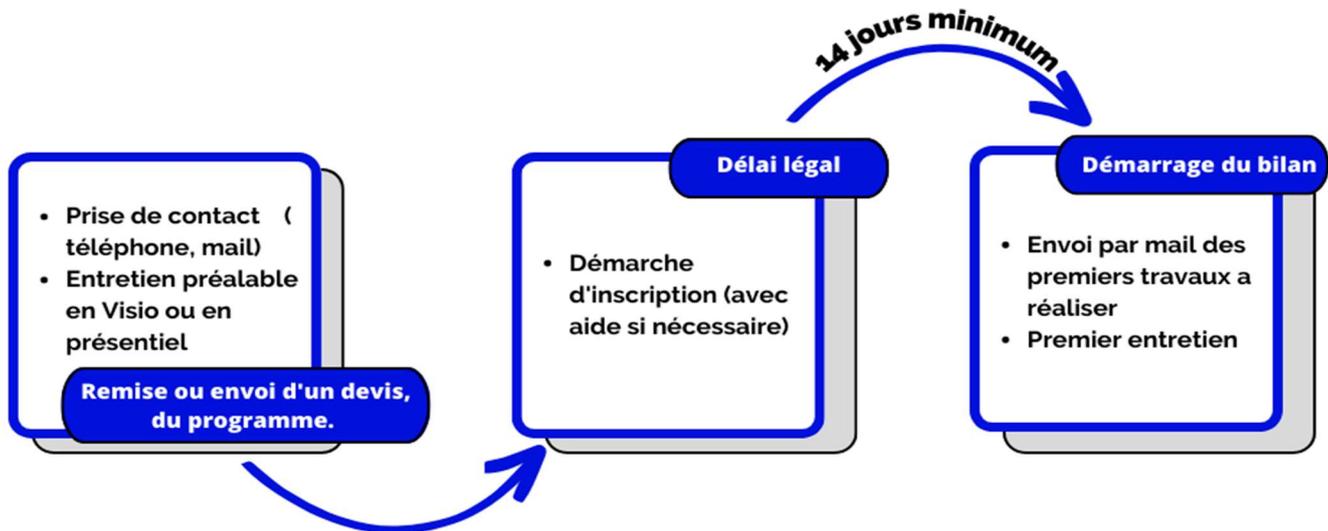
Une phase de conclusion, par la voie d'entretiens personnalisés, permet au bénéficiaire de :

- S'approprier les résultats détaillés de la phase d'investigation,
- Recenser les conditions et moyens favorisant la réalisation du ou des projets professionnels,
- Prévoir les principales modalités et étapes du ou des projets professionnels, dont la possibilité de bénéficier d'un entretien de suivi avec le prestataire de bilan.

Cette phase se termine par la présentation au bénéficiaire des résultats détaillés et d'un document de synthèse. Les résultats du bilan sont la seule propriété du bénéficiaire. Ils ne peuvent être communiqués à un tiers qu'avec son accord.

Le bilan de compétences suit une logique d'alternance de rendez-vous avec un consultant (en présentiel ou distanciel synchrone) et de temps de travail personnel (distanciel asynchrone) inclut dans la durée totale de votre bilan sans jamais pouvoir excéder 24h. En cas de rendez-vous distanciels, il est recommandé de disposer d'un ordinateur et d'une connexion internet avec un débit suffisant pour assurer des conversations en visioconférences.

En moyenne, un bilan de compétences s'étale sur une durée de 3 mois.



5- EVALUATION ET SUIVI

- Remise d'une synthèse,
- Signature de feuilles de présences (numériques via notre outil DIGIFORMA)
- Questionnaire de satisfaction,
- Quizz d'évaluation des apports du bilan de compétences,
- Entretien à 6 mois de suivi après la fin du bilan de compétences,

6- FINANCEMENT

Plusieurs moyens de financer votre bilan existent :

- Via votre Compte Personnel de Formation (CPF) : mobilisable par les salariés du secteur privé de façon autonome, et les agents du service public en faisant la demande à leur administration.
- Via le Plan de Développement des Compétences de votre employeur.
NB : Le bilan de compétences ne peut être réalisé qu'avec le consentement du salarié, un employeur ne peut pas imposer la réalisation d'un bilan de compétences à ses salariés.
- Via Pôle Emploi dans le cadre de l'Aide Individuelle à la Formation (AIF) pour les demandeurs d'emplois. Attention, ce n'est pas un droit automatique. La demande fera l'objet d'une étude par Pôle Emploi et un refus de financement reste possible.
- Via un Financement Personnel,
- Via un Financement spécialisé : AGEFIPH pour les personnes en situation de handicap, Services Sociaux de la CARSAT, certaines régions et département peuvent disposer des fonds pour financer un bilan de compétences,
- Via un Co-Financement (mélange de possibilités précédentes)

7- FORMULES PROPOSEES

Nous vous proposons de travailler aux choix selon deux formules :

FORMULE « STARTER » : D'une durée totale de 18h (10h d'entretiens avec un consultant, 8h de travail personnel). Cette formule, bien qu'accessible à tous, s'adressera plus particulièrement aux personnes ayant déjà une ou plusieurs idées de projets qu'elles souhaiteraient confirmer grâce aux outils du bilan de compétences.

FORMULE « INTEGRALE » : D'une durée totale de 24h (16h d'entretien avec un consultant, 8h de travail personnel). C'est la formule de bilan à retenir si vous n'avez pas d'idée et que vous souhaitez développer tous les aspects de votre réflexion au maximum.

Tarifs :

- Formule STARTER : 1500 TTC (1250 euros HT)
- Formule INTEGRALE : 2000 euros TTC (1666.67 euros HT)

DONNEES CHIFFREES (INDICATEUR 2) :

La prestation de bilan de compétences, aucune donnée n'est actuellement disponible.

Retrouvez prochainement ici :

- Le taux de satisfaction : NC%
- Le Nombre de bénéficiaires accompagnés : NC
- Nombre moyen d'enquêtes métiers réalisées par bénéficiaire : NC
- Les types d'issues retenues en fin de bilan
 - o Formation - Reconversion :
 - o Même métier - Autre Employeur :
 - o Création - Reprise d'entreprise :
 - o Développement d'une Coactivité professionnelle :
 - o Développement extraprofessionnel (association, ...) :
 - o Même employeur - Evolution interne (horizontale ou verticale) :
 - o Pause professionnelle (année sabbatique...) :
 - o Même métier - Même Employeur - Autre perception :